



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Marne

Commune : Puisieux

Autres communes :

R500

Appellation : Fort de la Pompelle

Monument(s)

Appellation : Fort de la Pompelle

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 10/08/1951

Étendue de la protection : Restes du fort de la Pompelle ainsi qu'une bande de terrain de 10 m. de large sur tout le pourtour ; chemin d'accès de 6 m. de large, allant du fort à la RN 44 (voir plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 10 août 1951-

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 10/08/1951

Étendue de la protection : Restes du fort de la Pompelle ainsi qu'une bande de terrain de 10 m. de large sur tout le pourtour ; chemin d'accès de 6 m. de large, allant du fort à la RN 44 (voir plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 10 août 1951-

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 10/08/1951

Étendue de la protection : Restes du fort de la Pompelle ainsi qu'une bande de terrain de 10 m. de large sur tout le pourtour ; chemin d'accès de 6 m. de large, allant du fort à la RN 44 (voir plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 10 août 1951-

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 10/08/1951

Étendue de la protection : Restes du fort de la Pompelle ainsi qu'une bande de terrain de 10 m. de large sur tout le pourtour ; chemin d'accès de 6 m. de large, allant du fort à la RN 44 (voir plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 10 août 1951-

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 10/08/1951

Étendue de la protection : Restes du fort de la Pompelle ainsi qu'une bande de terrain de 10 m. de large sur tout le pourtour ; chemin d'accès de 6 m. de large, allant du fort à la RN 44 (voir plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 10 août 1951-

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 10/08/1951

Étendue de la protection : Restes du fort de la Pompelle ainsi qu'une bande de terrain de 10 m. de large sur tout le pourtour ; chemin d'accès de 6 m. de large, allant du fort à la RN 44 (voir plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 10 août 1951-

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 10/08/1951

Étendue de la protection : Restes du fort de la Pompelle ainsi qu'une bande de terrain de 10 m. de large sur tout le pourtour ; chemin d'accès de 6 m. de large, allant du fort à la RN 44 (voir plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 10 août 1951-

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.